Smavd
Syndicat Mixte d'Aménagement de la vallée de la Durance
EPTB DURANCE

Mallemort, le 17 NOV. 2022

COPIE

LA PAROLE AUX CITOYENS
602 route de la Crau de Saint Pierre
13370 MALLEMORT

Affaire suivie par Philipe PICON (philippe.picon@smavd.org / 06.70.33.83.15
N/Réf : 2022-221
Vos Réfs = Votre lettre scannée par mail datée du 3 novembre 2022

Objet : projet de révision statutaire du SMAVD

Madame, Monsieur,

Par courrier visé en objet, vous me demandez de transmettre à nos élus votre courrier remettant en cause le projet de révision de nos statuts.

Je me dois de vous apporter quelques précisions concernant les objectifs de cette révision statutaire.

Je vous rappelle tout d'abord que le SMAVD est porteur de multiples thématiques : la protection des territoires et des populations contre les crues, la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau et enfin l'adaptation au changement climatique ainsi que la valorisation du cadre de vie.

Je souhaite vous indiquer ensuite que la révision statutaire concernée a été approuvée à l'unanimité par le Comité Syndical du SMAVD et vise à mettre en œuvre une gestion vertueuse du Domaine Public Fluvial, au bénéfice de la Durance et de ses rives.

Il s'agit notamment de pouvoir favoriser la réappropriation des bords de Durance par les habitants au travers d'une voie verte (la véloroute) ou d'aires d'accueil à vocation contemplative et pédagogique. Ces nouvelles infrastructures, qui apportent un bénéfice social de proximité et contribuent à sensibiliser la population à la beauté et à la fragilité de la Durance, permettent en outre de mieux gérer les accès et de lutter efficacement contre les dépôts sauvages.

SMAVD | Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance
190, rue Frédéric Mistral | 13370 Mallemort – SIRET 258 402 304 00012
Tél | +33 (0)4 90 59 48 58 - Fax | +33 (0)4 90 59 42 00 – Email | contact@smavd.org | www.smavd.org

Cette révision statutaire est également nécessaire pour la mise en œuvre du plan d'actions du SMAVD sur les projets d'énergies renouvelables tel que validés par les élus. Les projets ENR ont vocation à s'implanter sur des sites existants dégradés (anciennes décharges ou carrières par exemple) et non pas à conquérir des espaces naturels à enjeux écologiques. Cette action du SMAVD contribue aux priorités nationales sur la production énergétique mais présente surtout l'intérêt, au niveau local, de générer des recettes dont la vocation est de renforcer nos capacités d'investissement en faveur de projets de restauration écologique.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, en mes sentiments distingués.

Le Président

SYNDICAT MIXTE DE LA DURANCE

Yves WIGT

Copie : Collectivités membres du SMAVD
Associations SOS Durance Vivante, FNE 13 et FNE PACA